

Bulletin officiel n° 18 du 6 mai 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 2-4-2010 (NOR : MENA1000333A)

Enseignements primaire et secondaire

Classes de première et terminale ES et S (RLR : 524-6 ; 524-7)

Programmes d'enseignement de mathématiques

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010 (NOR : MENE1007259A)

Baccalauréat professionnel (RLR : 543-0a)

Épreuve orale de contrôle - session 2010

note de service n° 2010-049 du 1-4-2010 (NOR : MENE1009154N)

Activités éducatives (RLR : 554-7)

Opération École ouverte pour l'année 2010 - appel à projets

circulaire n° 2010-054 du 22-2-2010 (NOR : MENE1009385C)

Personnels

Établissements d'enseignement privés sous contrat (RLR : 531-7)

Accès par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif - année scolaire 2010-2011

note de service n° 2010-051 du 14-4-2010 (NOR : MENF1008803N)

Informations générales

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

avis du 13-4-2010 (NOR : MENH1000338V)

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

avis du 13-4-2010 (NOR : MENH1000340V)

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

avis du 13-4-2010 (NOR : MENH1000339V)

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

avis du 13-4-2010 (NOR : MENH1000337V)

Vacances de postes

Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (Universcience) - rentrée scolaire 2010

avis du 28-4-2010 (NOR : MENE1000412V)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1000333A
RLR : 120-1
arrêté du 2-4-2010
MEN - ESR - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'[arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DREIC

Direction des relations européennes et internationales et de la coopération

Au lieu de : Renaud Rhim

Lire : Marc Rolland, administrateur civil, chargé des fonctions de chef de service, adjoint à la directrice, à compter du 17 mars 2010

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le secrétaire général,
Pierre-Yves Duwoye

Enseignements primaire et secondaire

Classes de première et terminale ES et S

Programmes d'enseignement de mathématiques

NOR : MENE1007259A

RLR : 524-6 ; 524-7

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; arrêtés du 9 août 2000 ; arrêtés du 20 juillet 2001 ; avis du CSE du 31 mars 2010

Article 1 - Pour l'année scolaire 2010-2011, les dispositions des [arrêtés du 9 août 2000](#) relatives aux programmes de mathématiques de la classe de première des séries économique et sociale et scientifique sont modifiées conformément au contenu de l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Pour l'année scolaire 2011-2012, les dispositions de l'[arrêté du 20 juillet 2001](#) relatives aux programmes de mathématiques de la classe terminale de la série scientifique sont modifiées conformément au contenu de l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 8 avril 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe 1

Dans tous les programmes de mathématiques des classes de première (à partir de la rentrée 2010) et terminale (à partir de la rentrée 2011) sont ajoutées les deux dernières sections du programme de seconde intitulées respectivement :

Algorithmique (objectifs pour le lycée)

Notations et raisonnement mathématiques (objectifs pour le lycée)

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'année scolaire 2010-2011 en première et 2011-2012 en terminale, les programmes suivants sont modifiés ainsi qu'indiqué ci-dessous, les suppressions figurent entre crochets [], les ajouts en **caractères gras soulignés**.

Modification du programme de première ES pour l'année scolaire 2010-2011

2 - Mathématiques et informatique en première et terminale ES

À la fin du second alinéa, ajouter la phrase suivante :

Il convient dès à présent de poursuivre l'utilisation de l'algorithmique amorcée en classe de seconde. À cet effet, une liste (non limitative) de points du programme pouvant donner lieu à l'écriture d'algorithmes est identifiée par le signe \diamond . Dans la série ES, ces algorithmes donneront lieu à une mise en œuvre à l'aide d'un tableur ou sur une calculatrice.

Traitement des données et probabilités

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Statistiques [...]</p>	<p>[...] \diamond On effectuera à l'aide d'un tableur <u>ou par la mise en œuvre d'un algorithme</u> le lissage par moyennes mobiles et on observera directement son effet sur la courbe représentant la série. [...] L'utilisation d'un logiciel informatique est indispensable pour accéder à une simulation sur un nombre important d'expériences. \diamond <u>Par l'usage d'un tableur ou la mise en œuvre d'algorithmes adaptés, sur ordinateur ou calculatrice</u>, on observera dynamiquement et en temps réel, les effets des modifications des données.</p>	[...]
<p>Probabilités Définition d'une loi de probabilité sur un ensemble fini. Espérance, variance, écart-type d'une loi de probabilité. [Probabilité d'un événement, de la réunion et de l'intersection d'événements.] Modélisation d'expériences de référence menant à l'équiprobabilité ; utilisation de modèles définis à partir de fréquences observées.</p>	<p>Le lien entre loi de probabilité et distribution de fréquences sera éclairé par un énoncé vulgarisé de la loi des grands nombres. \diamond <u>Par la mise en œuvre sur ordinateur ou calculatrice d'un algorithme</u>, on illustrera ceci par des simulations dans des cas simples. On mènera de pair simulation et étude théorique de la somme de deux dés (en liaison avec le paragraphe précédent). Ces simulations seront effectuées <u>par la mise en œuvre sur ordinateur ou calculatrice d'un algorithme</u>.</p>	[...]

Dans les autres parties du programme de première ES, aucun changement n'est apporté. Pour ce qui concerne l'option mathématiques, les professeurs prendront en compte le fait que l'orthogonalité d'une droite et d'un plan n'est plus définie ni étudiée en classe de seconde.

Les programmes d'algèbre (systèmes et programmation linéaires) et d'analyse (suites et fonctions) peuvent donner lieu à l'écriture et à la mise en œuvre de nombreux algorithmes.

Modification du programme de première S pour l'année scolaire 2010-2011

2. Mathématiques et informatique en première et terminale S

Liens entre mathématiques et informatique

[...]

Dans le deuxième alinéa, la dernière phrase devient :

Dans le cadre de l'introduction de l'algorithmique au lycée, l'élève devra mettre en œuvre, notamment sur sa calculatrice, les notions de boucle et test.

[...]

5. Les contenus du programme de première S

À la fin du deuxième paragraphe, est ajoutée une phrase :

[...] les limites de certaines questions. **Les indications relatives à l'utilisation de l'algorithmique sont précédées du signe ◊.**

Géométrie

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>[...]</p> <p>Repérage Repérage polaire dans le plan et trigonométrie ; mesures des arcs, des angles orientés, radian. Mesure principale d'un arc, d'un angle, définition d'une rotation.</p> <p>[Repérage cartésien dans l'espace. Distance entre deux points en repère orthonormal.]</p>	<p>◊ <u>Le cadre de la géométrie repérée offre la possibilité de traduire numériquement des propriétés géométriques et permet de résoudre certains problèmes par la mise en œuvre d'algorithmes simples.</u></p> <p>[En particulier, équation de quelques objets de l'espace : plans parallèles aux plans de coordonnées ; sphère centrée à l'origine, cône de sommet l'origine et cylindre, chacun ayant pour axe un axe du repère.]</p>	<p>[Il s'agit ici de rendre familiers quelques objets usuels.]</p>
<p>Géométrie vectorielle plane</p> <p>Calcul vectoriel dans [l'espace] le plan</p> <p>Barycentre de quelques points pondérés dans le plan [et dans l'espace]. Associativité du barycentre. [...]</p> <p>Applications du produit scalaire : projeté orthogonal d'un vecteur sur un axe ; calculs de longueurs.</p>	<p>[On étendra à l'espace les opérations sur les vecteurs du plan. On introduira la notion de vecteurs coplanaires.]</p> <p>Équation d'une droite à l'aide d'un vecteur normal, équation d'un cercle défini par son centre et son rayon ou par son diamètre. Calculs d'angles, de longueurs et d'aires sur des figures planes en liaison avec le produit scalaire ; [On établira et utilisera la formule dite d'Al Kashi, le théorème de la médiane et les formules d'addition et de duplication pour les fonctions cosinus et sinus.]</p>	<p><u>Reprise du programme de seconde</u></p> <p>Pour certains exercices, il pourra être utile de disposer des formules reliant les sinus des angles, les côtés et l'aire d'un triangle.</p> <p><u>En exercice, on pourra établir et utiliser la formule dite d'Al Kashi, le théorème de la médiane et les formules d'addition et de duplication pour les fonctions cosinus et sinus.</u></p>
<p>Transformations</p> <p>Translations, rotations et homothéties dans le plan [et dans l'espace] : définitions ; image d'un couple de points ; effet sur l'alignement, les angles orientés, les longueurs, les aires [et les volumes] ; image d'une figure (segment, droite, cercle).</p>	<p>Toutes les transformations connues seront utilisées dans l'étude des configurations, la détermination de lieux géométriques et dans la recherche de problèmes de construction, en particulier au travers des logiciels de géométrie.</p>	<p>Les [transformations planes abordées en collège (translation,] symétries axiale et centrale, [rotation]] <u>vues au collège</u> n'ont pas à faire l'objet d'un chapitre particulier.</p>
<p>Lieux géométriques dans le plan</p>	<p>◊ Les logiciels de géométrie dynamique <u>ou de programmation</u> seront utilisés pour visualiser certains lieux. [...]</p>	<p>[...]</p>

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Valeur absolue Définition de la valeur absolue d'un nombre réel.</p> <p>Inégalité triangulaire.</p>	<p>La valeur absolue permet de parler facilement de la distance entre deux nombres.</p>	<p>L'étude de fonctions faisant intervenir la fonction $x \rightarrow x$ n'est pas un objectif du programme.</p>
<p>[Généralités sur les fonctions] Fonctions usuelles</p> <p>[Opérations sur les fonctions $u+v, \lambda u, uv, u/v, u \circ v$]</p> <p>Définition d'une fonction polynôme et de son degré.</p> <p>[Sens de variation et représentation graphique d'une fonction de la forme $u + \lambda, \lambda u$, la fonction u étant connue. Sens de variation de $u \circ v$, u et v étant monotones.]</p> <p>Résolution de l'équation du second degré. Étude du signe d'un trinôme.</p>	<p>On partira des fonctions étudiées en classe de seconde.</p> <p>Sur des exemples et selon le problème traité, on proposera plusieurs écritures d'une même fonction trinôme, d'une même fonction homographique.</p> <p>[SANS OBJET]</p> <p>On aboutira ici aux formules usuelles donnant les racines et la forme factorisée d'un trinôme du second degré.</p>	<p>Les transformations d'écriture s'effectueront à l'occasion des différentes activités de ce chapitre (dérivation, recherche d'asymptotes, résolution d'équations). [On remarquera que certaines familles de fonctions sont stables par certaines opérations, pas par d'autres.]</p> <p>[SANS OBJET]</p> <p>On fera le lien entre les résultats et l'observation des représentations graphiques obtenues à l'aide d'un grapheur.</p>
<p>Dérivation</p> <p>[...]</p> <p>Tangente à la courbe représentative d'une fonction f dérivable [...]</p>	<p>[...]</p> <p>◊ A l'aide d'un algorithme, on construira point par point un ou deux exemples [...]</p>	
<p>Suites</p> <p>Modes de générations d'une suite numérique.</p> <p>[...]</p> <p>Notion intuitive de limite infinie perçue à partir d'exemples. Définition de la convergence d'une suite, utilisation de cette définition.</p> <p>[...]</p>	<p>Étude de l'évolution de phénomènes discrets amenant à une relation de récurrence.</p> <p>◊ Calcul des termes d'une suite à l'aide d'un algorithme donnant lieu à un programme sur calculatrice ou ordinateur ; [...]</p> <p>[...]</p> <p>« <i>Tout intervalle ouvert contenant a contient tous les termes de la suite à partir d'un certain rang</i> »</p> <p>On donne la définition d'une suite divergente.</p> <p>Démonstration du théorème « des gendarmes » [...]</p>	<p>◊ On veillera à faire réaliser sur calculatrice ou ordinateur des programmes où interviennent boucle et test.[...]</p> <p>[...] Toute définition en Σ et \mathbb{N} est exclue.</p> <p>◊ La visualisation expérimentale du comportement asymptotique d'une suite peut être faite sur ordinateur ou calculatrice soit à partir d'un logiciel dédié (tableur, grapheur, ...) soit par la mise en œuvre d'un algorithme.</p> <p>On indiquera clairement qu'une fois la définition posée [...]</p>

Probabilités et statistiques

Dans le texte d'introduction au deuxième alinéa de la première phrase, remplacer [« l'acquisition »] par « **la consolidation** »

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Statistiques</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>◊ L'usage d'un tableur ou la mise en œuvre d'algorithmes adaptés, sur ordinateur ou [d'une] calculatrice, permet d'observer dynamiquement et en temps réel les effets des modifications des données.</p>	<p>[...]</p>
<p>Probabilités</p> <p>Définition d'une loi de probabilité sur un ensemble fini. Espérance, variance, écart-type d'une loi de probabilité. [Probabilité d'un événement, de la réunion et de l'intersection d'événements. Cas de l'équiprobabilité.]</p> <p>Variable aléatoire, loi d'une variable aléatoire, espérance, variance, écart-type.</p> <p>Modélisation [...]</p>	<p>[...] On expliquera ainsi la convergence des moyennes vers l'espérance et des variances empiriques vers la variance théorique.</p> <p>◊ Par la mise en œuvre sur ordinateur ou calculatrice d'un algorithme, on illustre ceci par des simulations dans des cas simples.</p> <p>[...]</p> <p>◊ Par la mise en œuvre d'algorithmes, on simulera des lois de probabilités simples obtenues comme images d'une loi équirépartie par une variable aléatoire (sondage, somme des faces de deux dés, etc.).</p>	<p>[...]</p>

1. Rectification du texte du programme : c'est bien un singulier qu'il faut ici

Annexe 2

Dans tous les programmes de mathématiques des classes de première (à partir de la rentrée 2010) et terminale (à partir de la rentrée 2011) sont ajoutées les deux dernières sections du programme de seconde intitulées respectivement :

Algorithmique (objectifs pour le lycée)

Notations et raisonnement mathématiques (objectifs pour le lycée)

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'année scolaire 2010-2011 en première et 2011-2012 en terminale, les programmes suivants sont modifiés ainsi qu'indiqué ci-dessous, les suppressions figurent entre crochets [], les ajouts en **caractères gras soulignés**.

Modification du programme de terminale S pour l'année scolaire 2011-2012

II.1 Analyse

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Langage de la continuité et tableau de variations</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>◊ On pourra approcher la solution de l'équation $f(x) = k$ par dichotomie ou balayage avec la calculatrice <u>ou l'ordinateur.</u></p>	<p>[...]</p>
<p>Suites et récurrence</p> <p>Raisonnement par récurrence. Suite monotone, majorée, minorée, bornée.</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>On étudiera numériquement, sur un ou deux exemples, la rapidité de convergence d'une suite (u_n) vers sa limite L, en complétant l'étude sur <u>calculatrice ou ordinateur</u> par des encadrements de $(u_n - L)$.</p> <p>◊ <u>Ce pourra être l'occasion d'écrire un programme de calcul mesurant la vitesse de convergence.</u></p> <p>[...]</p> <p>◊ <u>Calcul d'une solution d'une équation $f(x) = 0$ par un algorithme dichotomique.</u></p> <p>◊ <u>Calculs d'aires.</u></p>	<p>On présentera le principe de récurrence comme un axiome.</p> <p>◊ <u>On étudiera expérimentalement des suites définies par une relation de récurrence.</u></p> <p>[...]</p>
<p>Intégration et dérivation</p> <p>[...]</p> <p>◊ <u>Exemple de tracé de la courbe approchée de la primitive d'une fonction par la méthode d'Euler.</u></p> <p>Intégration par parties.</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

II.2 Géométrie

[...]

L'extension à l'espace **du calcul vectoriel et** du produit scalaire permet de résoudre de nouveaux problèmes et, de ce fait, d'approfondir la vision de l'espace.

[...]

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
Géométrie plane : nombres complexes [...]	[...]	[...]
<u>Calcul vectoriel dans l'espace</u>	<u>On étendra à l'espace les opérations sur les vecteurs du plan. On introduira la notion de vecteurs coplanaires.</u>	
Produit scalaire dans l'espace [...]	[...]	[...]
Droites et plans dans l'espace <u>Définition de deux droites orthogonales, d'une droite orthogonale à un plan.</u> [Caractérisation barycentrique d'une droite, d'un plan, d'un segment, d'un triangle.] Représentation paramétrique d'une droite de l'espace. Intersection de deux plans, d'une droite et d'un plan. Discussion géométrique ; discussion algébrique.	[...]	[...]

II.3. Probabilités et statistiques

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Lois de probabilité [...] Loi de Bernoulli, loi binomiale ; espérance et variance de ces lois.</p> <p>[...] <i>Exemple[s] de loi[s] continue[s]</i> [Lois continues à densité :] • loi uniforme sur [0,1] ; [* loi de durée de vie sans vieillessement.]</p> <p>[Statistique et simulation]</p>	<p>[...] ◇ La simulation de tirages avec remise est proposée comme activité algorithmique.</p> <p>[...]</p> <p>[Application à la désintégration radioactive : loi exponentielle de désintégration des noyaux.]</p> <p>[Étude d'un exemple traitant de l'adéquation de données expérimentales à une loi équirépartie.]</p>	<p>[...]</p> <p>[Ce paragraphe est une application de ce qui aura été fait en début d'année sur l'exponentielle et le calcul intégral.]</p> <p>[L'élève devra être capable de poser le problème de l'adéquation à une loi équirépartie et de se reporter à des résultats de simulation qu'on lui fournit. Le vocabulaire des tests (test d'hypothèse, hypothèse nulle, risque de première espèce) est hors programme.]</p>

III - Enseignement de spécialité

Les paragraphes qui suivent concernent [trois] **deux** domaines choisis pour leur richesse mathématique au niveau d'une formation initiale. L'arithmétique est un champ des mathématiques très vivant dont les applications récentes sont nombreuses ; c'est un domaine au matériau élémentaire et accessible conduisant à des raisonnements intéressants et formateurs. C'est un lieu naturel de sensibilisation à l'algorithmique où la nécessité d'être précis impose rigueur et clarté du raisonnement. Avec l'étude des similitudes **directes** planes, on vise à la fois une synthèse des études antérieures sur les transformations et une première approche implicite de la structure de groupe.

[Quant au paragraphe sur les surfaces, il ouvre le champ des fonctions de plusieurs variables dans un cadre géométrique porteur de sens et peut illustrer les liens entre les représentations en trois et deux dimensions de certains objets.]

[À titre indicatif, la répartition horaire entre les différents chapitres peut être : arithmétique : 50 % ; géométrie 50 %.]

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Arithmétique</p> <p>[...]</p>	<p>On fera la synthèse des connaissances acquises dans ce domaine au collège.</p> <p>◇ On étudiera quelques algorithmes simples et on les mettra en œuvre sur calculatrice ou ordinateur : recherche d'un PGCD, décomposition d'un entier en facteurs premiers, reconnaissance de la primalité d'un entier.</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>◇ L'arithmétique est un domaine avec lequel l'informatique interagit fortement ; on veillera à équilibrer l'usage de divers moyens de calculs : à la main, à l'aide d'une calculatrice ou sur un ordinateur.</p>

Contenus	Modalités de mise en œuvre	Commentaires
<p>Similitudes directes planes</p> <p>Définition géométrique d'un déplacement, d'une similitude directe.</p> <p>Caractérisation complexe : toute similitude directe a une écriture complexe de la forme $z \mapsto az + b$ (a non nul).</p> <p>Étude des similitudes directes</p>	<p>[Les similitudes seront introduites comme transformations du plan conservant les rapports de distances.]</p> <p>Les similitudes directes seront introduites comme transformations du plan composées d'une homothétie et d'un déplacement.</p> <p>On démontrera qu'une similitude directe conserve les rapports de distances et les angles orientés.</p> <p>On fera remarquer que la réciproque d'une similitude directe est une similitude directe, que la composée de deux similitudes directes est une similitude directe et que, dans le cas général, la composition n'est pas commutative.</p> <p>On démontrera qu'une similitude directe ayant deux points fixes distincts est l'identité.</p> <p>Forme réduite d'une similitude directe. On démontrera la propriété suivante : étant donnés quatre point A, B, A', B' tels que $A \neq B$ et $A' \neq B'$, il existe une unique similitude directe transformant A en A' et B en B'.</p> <p>Applications géométriques des similitudes directes à l'étude de configurations, la recherche de lieux et la résolution de problèmes de construction.</p>	<p>La définition générale sera illustrée d'une part avec les transformations étudiées antérieurement, d'autre part avec les transformations d'écriture complexe $z \mapsto az + b$ [ou $z \mapsto a\bar{z} + b$;] ces dernières seront amenées progressivement à travers des exemples.</p> <p>La caractérisation complexe est un moyen efficace d'établir la plupart des propriétés.</p> <p>[La recherche des éléments caractérisant une similitude indirecte est hors programme.]</p> <p>[On fera le lien avec les triangles semblables ou isométriques introduits en classe de seconde.]</p>
<p>[Sections planes de surfaces]</p>	<p>[Sections de cônes et cylindres illimités d'axes (Oz) par des plans parallèles aux plans de coordonnées.]</p> <p>[Surfaces d'équation $z = x^2 + y^2$ ou $z = xy$ coupées par des plans parallèles aux plans de coordonnées.]</p>	<p>[L'objectif est de montrer qu'une fonction de deux variables peut être représentée par une surface et que des études de coupes par des plans permettent leur étude à l'aide des outils déjà vus pour les fonctions d'une variable.]</p> <p>[Pour les sections de cônes, on pourra faire le lien avec les hyperboles d'équations $xy = k$. On visualisera sur écran les surfaces étudiées. On entraînera à la reconnaissance des surfaces à partir de coupes parallèles à un plan, et on associera les visions géométrique et analytique.]</p>

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Épreuve orale de contrôle - session 2010

NOR : MENE1009154N

RLR : 543-0a

note de service n° 2010-049 du 1-4-2010

MEN - DGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux chefs des divisions des examens et concours ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'application de l'[arrêté du 18 février 2010](#) relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel publié au Journal officiel de la République française du 5 mars 2010. Il abroge l'arrêté du 10 février 2009 : aucune disposition de ce précédent arrêté n'est donc plus applicable et notamment le support d'épreuve annexé à cet arrêté n'est plus utilisable.

En revanche, aucune modification n'est apportée pour la session 2010 au coefficient de l'épreuve fixé par décret. De même les principes communs d'organisation, en particulier en cas de pilotage interacadémique, fixés par la [note de service n° 2009-029 du 18 février 2009](#), demeurent applicables.

1 - Contenu de l'épreuve de contrôle

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel issue de l'arrêté du 18 février 2010 consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée également de 15 minutes.

Il n'est pas établi au préalable de « banque de sujets », ni au niveau national, ni au niveau académique. Il appartient aux examinateurs d'élaborer les sujets qui seront tirés au sort.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.

Première partie de l'épreuve

L'une des interrogations porte sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1 du règlement d'examen, sur la base du sujet tiré au sort par le candidat. Elle est menée par un enseignant de mathématiques et sciences physiques ou un enseignant de la spécialité concernée. Le choix entre ces deux catégories d'enseignants est fait, selon la spécialité de baccalauréat professionnel concernée, en fonction des ressources humaines disponibles. Pour les spécialités de baccalauréat professionnel dont l'épreuve E1 fait appel à un enseignant de construction, celui-ci peut être convoqué pour faire passer l'épreuve de contrôle.

L'examineur se réfère aux critères d'évaluation définis dans la grille 1 annexée à la présente note de service.

Deuxième partie de l'épreuve

L'autre interrogation porte sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5 du règlement d'examen. Elle est menée par un enseignant de français et histoire-géographie.

Le candidat tire au sort un sujet de français, d'histoire ou de géographie. Il convient de veiller à établir, d'une part, un équilibre entre le nombre de sujets de français et celui d'histoire-géographie et, d'autre part, à respecter un équilibre entre ces deux dernières disciplines.

En français, le libellé du sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale. Les candidats n'ayant pas suivi la formation de terminale, en particulier ceux se présentant à l'examen au titre de l'expérience professionnelle, présentent une œuvre littéraire ou cinématographique qui les a particulièrement intéressés.

- Le libellé est ainsi rédigé : « Après avoir présenté une œuvre/un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. ».

- Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome (exposé).

- L'examineur engage ensuite un dialogue avec le candidat, soit en poursuivant sur le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion à l'ensemble du programme de l'année de terminale.

En histoire-géographie, le sujet porte sur le programme de terminale d'histoire ou de géographie.

- Le sujet peut consister en un commentaire simple d'un document fourni par l'examineur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) qui porte sur un des sujets d'étude du programme.

- En l'absence de document, le sujet consiste en une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme.

Le candidat présente un exposé, suivi d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du programme.

L'examineur se réfère aux critères d'évaluation définis dans la grille 2 annexée à la présente note.

2 - Notation

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie étant notée sur 10. Les deux notes sont reportées à côté du nom du candidat sur un bordereau transmis au centre désigné par l'académie qui saisit dans Delibnet la note globale sur 20. Il convient que **l'information la plus large possible soit donnée** sur les nouvelles modalités de cette épreuve de contrôle afin que les enseignants et les candidats puissent en prendre connaissance :

- diffusion de la présente note de service à tous les établissements publics et privés sous contrat ;
- mise en ligne sur le site académique ;
- présentation par les inspecteurs de l'Éducation nationale lors de leurs visites dans les établissements.

Il s'agit de permettre aux candidats d'être préparés à cette épreuve pour le cas où ils devraient s'y présenter. Je vous remercie des dispositions que vous prendrez pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'organisation de cette épreuve de contrôle.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

**Annexe
Grille 1**

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Académie de :				
Spécialité : Épreuve de contrôle : partie portant sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1	Centre d'examen :				
Durée 15 min	Session :				
Nom du candidat :	Date de l'épreuve :				
Sujet :	N°				
CRITÈRES D'ÉVALUATION	TI⁽¹⁾	I	S	TS	
DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ - Compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles - Respect des consignes et des préconisations - Sélection et traitement des informations pertinentes - Définition de la situation/problème					/3
METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHÉ DE RÉOLUTION DE PROBLÈME - Justification des choix méthodologiques - Mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé - Rigueur et cohérence du raisonnement					/3
ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS - Analyse critique des résultats obtenus - Validation des solutions proposées par rapport aux objectifs - Traitement des difficultés rencontrées - Formulation de propositions					/2
S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ - Précision, clarté et structure de l'expression orale - Pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions - Qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé - Maîtrise de la relation avec le jury					/2
Note sur 10					/10
Appréciation portée par l'examineur :	Nom et signature de l'examineur :				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant

Grille 2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Académie de :				
Spécialité : Épreuve de contrôle : partie portant sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5	Centre d'examen :				
Durée 15 min	Session :				
Nom du candidat :	Date de l'épreuve :				
Français	N°				
Sujet :					
CRITÈRES D'ÉVALUATION	TI⁽¹⁾	I	S	TS	
Qualité de précision et d'organisation dans la présentation faite par le candidat					/4
Qualité d'écoute et de participation à l'échange					/3
Correction de l'expression orale					/3
Note sur 10					/10
<u>Ou histoire ou géographie</u>					
Sujet :					
CRITÈRES D'ÉVALUATION	TI⁽¹⁾	I	S	TS	
Maîtrise des connaissances minimales en termes de repères ou de notions (historiques ou géographiques)					/5
Capacité du candidat à s'exprimer de manière claire et à présenter son propos de façon organisée					/5
Note sur 10	/10				
Appréciation portée par l'examineur :	Nom et signature de l'examineur :				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant

Enseignements primaire et secondaire

Activités éducatives

Opération École ouverte pour l'année 2010 - appel à projets

NOR : MENE1009385C

RLR : 554-7

circulaire n° 2010-054 du 22-2-2010

MEN - DGESCO B3-2

Texte adressé aux préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux préfets de département ; aux préfets délégués pour l'égalité des chances ; aux sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale
Références : charte et circulaire du 23-1-2003 parues au BOEN n°5 du 30-1-2003

Mise en place depuis 1991, l'opération interministérielle École ouverte consiste à accueillir dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle propose un programme d'activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel, sportif et des loisirs. L'opération favorise l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribue à l'égalité des chances.

Une opération centrée sur ses objectifs spécifiques

L'opération s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles. Ainsi, pour toucher ce public cible, l'opération vise en priorité les établissements de l'éducation prioritaire, en particulier les collèges des réseaux « ambition réussite », et les établissements situés dans des territoires relevant de la politique de la ville, notamment dans des zones urbaines sensibles ou dans des communes ayant signé un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Parmi les publics visés par la charte, les **élèves de CM2** sont encouragés à participer à l'opération dans le cadre d'un projet de liaison « école-collège ». La participation des élèves nouvellement arrivés en France est également favorisée afin de contribuer à leur intégration.

L'opération repose sur l'**engagement des chefs d'établissement** réalisateurs. Ces derniers fédèrent autour du projet École ouverte les membres volontaires de l'équipe pédagogique et éducative ainsi que toutes les personnes pouvant apporter leur concours à l'opération. Afin de renforcer les liens entre les familles et les établissements, les parents des jeunes participant à l'opération peuvent également intervenir.

L'ouverture des établissements pendant les vacances scolaires est prioritaire. Les groupes de pilotage régionaux doivent sélectionner les projets prévoyant **au minimum 2 semaines d'ouverture durant l'été** (fractionnables sur la période) et **1 semaine d'ouverture pendant les petites vacances**. Les ouvertures les mercredis et samedis sont conditionnées par l'ouverture de ces 3 semaines obligatoires pendant les vacances et sont à articuler au projet d'accompagnement éducatif.

Une complémentarité et un équilibre entre les quatre types d'activités (scolaires, culturelles, sportives et de loisirs) à chaque période d'ouverture doivent être recherchés. Toutes doivent comporter une visée éducative tout en étant adaptées au temps des vacances scolaires.

Le développement de partenariats est essentiel et contribue à la réussite d'École ouverte. L'opération est une occasion supplémentaire d'**ouvrir l'établissement sur son environnement**, en l'inscrivant dans le tissu social et culturel, en impliquant les acteurs sociaux et les associations locales et en développant les partenariats entre établissements. À cet effet, les chefs d'établissement pourront utilement se rapprocher des délégués du préfet présents dans les quartiers de la politique de la ville ou des directions de la culture des mairies et des conseils généraux.

Une opération fondée sur un projet éducatif défini par l'établissement pour un accompagnement individualisé

Chaque établissement réalisateur bâtit son programme d'activités autour d'un projet éducatif clairement défini et inscrit dans le projet d'établissement. Si l'opération repose sur l'engagement du chef d'établissement, le projet éducatif est le fruit d'une réflexion commune au sein de l'établissement sur la politique d'accompagnement des élèves.

Cette réflexion nécessaire garantit la mise en cohérence de l'opération École ouverte avec le temps scolaire et son articulation avec les différents dispositifs d'accompagnement mis en place au sein de l'établissement, tels que l'accompagnement éducatif, le dispositif de réussite éducative, le contrat local d'accompagnement à la scolarité ou encore le dispositif « ville-vie-vacances ».

Les équipes éducatives accompagnent ensuite les élèves dans le choix de ces activités.

Une opération évaluée

À tous les niveaux, une évaluation quantitative est nécessaire, ainsi qu'une analyse des effets de l'opération. À partir des données transmises par chaque établissement engagé dans l'opération, l'académie réalise une synthèse tant quantitative que qualitative, qui nourrit le bilan national. Celui-ci sera envoyé aux groupes de pilotage régionaux (GPR) ainsi qu'aux établissements réalisateurs.

L'application informatique AppliEO contribue à la réalisation de cette évaluation. Son utilisation par les établissements est donc nécessaire. Des formations à la maîtrise de l'application peuvent être mises en place par les services académiques en cas de besoin.

Le rôle essentiel des GPR

Les GPR constituent la principale instance de pilotage et d'évaluation de l'opération École ouverte. Tous les partenaires impliqués dans l'opération y sont représentés.

Ils ont pour vocation de favoriser l'échange entre les représentants de l'Éducation nationale et les élus locaux, notamment ceux qui sont en charge de la politique de la ville, les sous-préfets ville, les délégués du préfet, pour promouvoir la concertation entre les établissements scolaires et leur environnement, dégager des objectifs communs et organiser un accompagnement partagé des projets.

Les GPR **sélectionnent les projets École ouverte en fonction des objectifs et principes énoncés ci-dessus**. Un premier examen des projets présentés par les établissements doit être fait le plus rapidement possible par les GPR afin de ne pas retarder la mise en place de l'opération École ouverte en 2010.

Une **répartition des crédits** entre les différents projets préalablement sélectionnés est ensuite effectuée par les GPR, en fonction de l'enveloppe financière attribuée par les partenaires nationaux et des fonds complémentaires mobilisés.

L'attribution des crédits aux projets École ouverte se fait selon des critères définis au niveau de chaque GPR. La qualité du projet éducatif est notamment prise en compte. La répartition des crédits est faite sur la base d'un budget hebdomadaire maximum d'un montant de 6 100 euros.

Les GPR jouent pleinement leur rôle en matière **de recherche et de consolidation de partenariats** et favorisent la mutualisation de partenariats entre établissements par la réalisation d'un annuaire des partenaires par exemple. Les GPR sensibilisent et informent tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans l'opération et mobilisent des financements complémentaires.

Pour le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
et par délégation,

Le secrétaire général du comité interministériel des villes,
Hervé Masurel

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Les groupes de pilotage régionaux devront obligatoirement adresser au coordonnateur de la Commission nationale les documents suivants :

- les **procès-verbaux des travaux des groupes de pilotage régionaux** ;
- la **liste des établissements réalisateurs retenus, avec les numéros UAI** ;
- le **tableau « École ouverte : enquête prévisionnelle 2010 »** ;
- les **projets des établissements réalisateurs retenus** ;
- les **dates d'ouverture des établissements réalisateurs, par période**.

Ces documents, à l'exception des procès-verbaux des GPR, **sont disponibles sur le système d'information AppliEO.**

Ils doivent être adressés **pour le 22 mars 2010**, délai de rigueur, au coordonnateur de la Commission nationale désigné ci-après : ministère de l'Éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, bureau des établissements d'éducation prioritaire et de dispositifs d'accompagnement, DGESCO B3-2, 107, rue de Grenelle 75007 Paris

<http://www.education.gouv.fr/cid142/ecole-ouverte.html>

NB : Les envois par messagerie électronique sont à privilégier.

Les rubriques suivantes devront être impérativement renseignées pour chaque établissement retenu :

- le numéro UAI de l'établissement ;
- la situation de l'établissement au regard des classifications « éducation nationale » (éducation prioritaire, collège « ambition réussite », réseau de réussite scolaire, établissement sensible, etc.), des classifications « politique de la ville » (zone urbaine sensible, contrat urbain de cohésion sociale, etc.), des politiques interministérielles, telles les CEL, CLAS, VVV, DRE, etc.), des caractéristiques de la commune (notamment en cas de difficultés socio-économiques et/ou en zone rurale) ;
- la reconduction ou la nouveauté de l'action ;
- les périodes d'ouverture ;
- le nombre de semaines ;
- les effectifs prévus.

PJ : tableau à compléter « École ouverte : enquête prévisionnelle 2010 », disponible sur AppliEO.

Pour toute information sur le dispositif École ouverte, consulter le site : <http://eduscol.education.fr/>

Personnels

Établissements d'enseignement privés sous contrat

Accès par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif - année scolaire 2010-2011

NOR : MENF1008803N

RLR : 531-7

note de service n° 2010-051 du 14-4-2010

MEN - DAF D1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au chef du service de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon, division de l'enseignement privé

Références : articles L. 914-1, R. 914-60, 61 et 62 du code de l'Éducation ; arrêté du 3-3-2010 fixant au titre de l'année scolaire 2010-2011 le contingent de promotions à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat

La présente note de service a pour objet la mise en œuvre, au titre de l'année scolaire 2010-2011, des listes d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les promotions, fixées à 700, sont réparties, par [arrêté du 3 mars 2010](#), ainsi qu'il suit :

- premier concours interne : 100

- liste d'aptitude : 600

Le contingent départemental des promotions par liste d'aptitude vous est précisé en annexe.

S'agissant des conditions de recevabilité des candidatures et des critères de choix, les dispositions de la [note de service n° 2004-088 du 2 juin 2004](#) sont reconduites, sous réserve des nécessaires adaptations de dates précisées ci-après :

- les conditions générales de recevabilité des candidatures et la condition d'ancienneté s'apprécient au 1er septembre 2010. À cet effet, je vous rappelle que, pour faire acte de candidature, les candidats doivent justifier de cinq ans d'ancienneté en qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif sur l'échelle de rémunération des instituteurs (ce qui exclut la période probatoire) ;

- les maîtres qui accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles sont installés et reclassés à la date du 1er septembre 2010.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur des affaires financières,
Frédéric Guin

Annexe

Liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des maîtres de l'enseignement privé

Aix-Marseille

- Alpes-de-Haute-Provence : 0

- Bouches-du-Rhône : 18

- Hautes Alpes : 2

- Vaucluse : 2

Amiens

- Aisne : 4

- Oise : 5

- Somme : 5

Besançon

- Doubs : 1

- Jura : 1

- Haute-Saône : 0

- Territoire-de-Belfort : 0

Bordeaux

- Dordogne : 1
- Gironde : 9
- Landes : 3
- Lot-et-Garonne : 0
- Pyrénées-Atlantiques : 6

Caen

- Calvados : 4
- Manche : 2
- Orne : 2

Clermont-Ferrand

- Allier : 2
- Cantal : 1
- Haute-Loire : 5
- Puy-de-Dôme : 6

Corse

- Corse du Sud : 0
- Haute-Corse : 0

Créteil

- Seine-et-Marne : 5
- Seine-Saint-Denis : 2
- Val-de-Marne : 2

Dijon

- Côte-d'Or : 7
- Nièvre : 1
- Saône-et-Loire : 4
- Yonne : 4

Grenoble

- Ardèche : 1
- Drôme : 4
- Isère : 10
- Savoie : 3
- Haute-Savoie : 4

Guadeloupe : 3

Guyane : 1

Lille

- Nord : 30
- Pas-de-Calais : 8

Limoges

- Corrèze : 1
- Creuse : 1
- Haute-Vienne : 1

Lyon

- Ain : 3
- Loire : 10
- Rhône : 22

Martinique : 3

Montpellier

- Aude : 0
- Gard : 4
- Hérault : 10
- Lozère : 2
- Pyrénées-Orientales : 4

Nancy-Metz

- Meurthe-et-Moselle : 2
- Meuse : 2
- Moselle : 3
- Vosges : 0

Nantes

- Loire-Atlantique : 8
- Maine-et-Loire : 4
- Mayenne : 5
- Sarthe : 5
- Vendée : 9

Nice

- Alpes-Maritimes : 2
- Var : 5

Orléans-Tours

- Cher : 1
- Eure-et-Loir : 4
- Indre : 0
- Indre-et-Loire : 6
- Loir-et-Cher : 2
- Loiret : 2

Paris : 20

Poitiers

- Charente : 2
- Charente-Maritime : 2
- Deux-Sèvres : 3
- Vienne : 1

Reims

- Ardennes : 1
- Aube : 2
- Marne : 1
- Haute-Marne : 0

Rennes

- Côtes-d'Armor : 8
- Finistère : 40
- Ille-et-Vilaine : 45
- Morbihan : 22

La Réunion : 5

Rouen

- Eure : 5
- Seine-Maritime : 15

Strasbourg

- Bas Rhin : 5
- Haut-Rhin : 5

Toulouse

- Ariège : 0
- Aveyron : 6
- Gers : 3
- Haute-Garonne : 8
- Lot : 1
- Hautes-Pyrénées : 1
- Tarn : 2
- Tarn-et-Garonne : 0

Versailles

- Essonne : 5
- Hauts-de-Seine : 10
- Val-d'Oise : 2
- Yvelines : 10

Saint- Pierre-et-Miquelon : 1

Polynésie française : 50

Nouvelle-Calédonie : 30

Total 600

Informations générales

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

NOR : MENH1000338V
avis du 13-4-2010
MEN - DGRH C2-2

Poste vacant le 1er septembre 2010

Intitulé du poste : Technicien - BAP E - administrateur de systèmes d'information
Technicien chargé des applications en établissements scolaires

Affectation

- Service : direction des systèmes d'information - département examens-concours/scolarité
- Site de localisation : vice-rectorat de Mayotte, rue Collège, 97600 Mamoudzou

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Nom et fonction du responsable direct : Laurent Le Prieur, directeur des systèmes d'information - DSI

Le vice-rectorat de Mayotte regroupe les missions d'un rectorat et d'une inspection académique.

Il a par ailleurs en charge les constructions, l'entretien, l'équipement et le bon fonctionnement des établissements scolaires du second degré, dont la charge et la responsabilité incombent entièrement à l'État.

La direction des systèmes d'information compte 19 personnes. Elle est au service de l'ensemble des utilisateurs :

- elle est maître d'œuvre dans tous les projets de développement des systèmes d'information ;
- elle est l'assistant en maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux projets et les études. Elle joue un rôle de conseil auprès des services, des établissements scolaires.

Le poste à pourvoir se situe dans le département examens-concours/scolarité

Le département examens-concours/scolarité couvre les activités suivantes :

- assistance et exploitation du SI Ocean et ses modules satellites ;
- assistance et exploitation du SI Sconet (hors modules financier) ;
- suivi et exploitation de la BEA (base élèves académique) ;
- assistance et exploitation de l'application Affelnet (affectation des élèves) ;
- suivi des applications : ASSR (attestation scolaire de sécurité routière), GIBII (validation du B2i), BCDI (CDI), Sagesse (infirmières scolaires).

Mission et objectif

La personne retenue se verra confier l'exploitation des applications centrée autour des établissements scolaires. Elle assurera une présence téléphonique auprès des établissements scolaires (Hotline de niveau 1) et dans son domaine de compétence traitera les appels de niveau 2. La personne aura la charge du bon déroulement du calendrier de gestion des établissements scolaires (préparation de rentrée, opérations de rentrée, campagnes diverses, etc.).

Activités essentielles

Les missions de l'administrateur systèmes d'information scolarité se déclinent :

1. En des activités techniques qui consistent principalement à :

- contrôler et assurer la cohérence et la fiabilité des données ;
- veiller à la sécurité des systèmes d'information et au respect de la confidentialité des données ;
- gérer les échanges avec les autres systèmes d'information de l'Éducation nationale, des autres ministères ;
- coordination des opérations entre les différents intervenants ;
- assurer le suivi d'exploitation des applications, mise à jour des versions ;
- signaler les dysfonctionnements aux équipes de diffusion nationales.

2. Et d'autre part en des activités d'assistance qui consistent à :

- assurer une présence quotidienne auprès des établissements ;
- rédiger et publier des fiches conseil ou des documentations ;
- assurer des formations auprès des secrétariats des établissements ;
- conseiller les établissements sur la bonne utilisation fonctionnelle des applications.

Le service est en relation avec : la division des examens et concours (DEC), les établissements scolaires (chefs d'établissement et adjoints, secrétariats, gestionnaires et agents comptables, les infirmières scolaires, les documentalistes, les correspondants aux usages des Tic).

Compétences

- Maîtrise du domaine fonctionnel scolarité comprenant : Sconet (commun, nomenclatures, BEE, STSWEB, absences, notes, etc.).
- Connaissance de Linux, DB2, Weblogic, échanges WLI.
- Connaissance des applications ASSR, GIBII, Sagesse, BCDI, Pronote et EDT.
- Aptitude au travail en équipe, autonomie, capacités organisationnelles ; qualités relationnelles ; capacités d'analyse.
- Disponibilité pour s'investir dans d'autres domaines.
- La connaissance du domaine fonctionnel GFE/GFC serait un plus.

Environnement et contexte

Éloignement de la métropole.

Difficultés liées à la situation de Mayotte.

Équipe réduite avec une activité fonctionnelle et technique identique à celle des rectorats.

La quasi-totalité des personnels ITRF de la DSI est en fin de contrat. L'agent devra être opérationnel immédiatement.

Des qualités d'adaptation et un investissement très important sont requis.

Les candidatures doivent être adressées simultanément à Laurent Le Prieur, chef de la DSI (laurent.leprieur@ac-mayotte.fr) et à madame Apocale, secrétaire générale (mapocale@ayotte.fr) accompagnées d'un curriculum vitae.

Informations générales

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

NOR : MENH1000340V
avis du 13-4-2010
MEN - DGRH C2-2

Poste vacant le 1er septembre 2010

Intitulé du poste : Technicien - BAP E - administrateur de systèmes d'information
Technicien chargé des applications GRH EPP/Agora

Affectation

- Service : direction des systèmes d'information, département GRH paye pilotage
- Site de localisation : vice-rectorat de Mayotte, rue Collège, 97600 Mamoudzou

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Nom et fonction du responsable direct : Laurent Le Prieur, directeur des systèmes d'information - DSI

Le vice-rectorat de Mayotte regroupe les missions d'un rectorat et d'une inspection académique.

Il a par ailleurs en charge les constructions, l'entretien, l'équipement et le bon fonctionnement des établissements scolaires du second degré, dont la charge et la responsabilité incombent entièrement à l'État.

La direction des systèmes d'information compte 19 personnes. Elle est au service de l'ensemble des utilisateurs :

- elle est maître d'œuvre dans tous les projets de développement des systèmes d'information
- elle est l'assistant en maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux projets et les études. Elle joue un rôle de conseil auprès des services, des établissements scolaires.

Le poste à pourvoir se situe dans le département GRH paye pilotage, qui couvre les activités suivantes :

- suivi et conseil autour des 3 SI RH (EPP, Agape, Agora) ;
- exploitation du progiciel de paye (Paie 100 Sage) ;
- mise en œuvre des outils d'aide à la décision.

Mission et objectif

La personne retenue assurera le suivi de SI RH (application EPP et Agora). Elle assurera l'assistance auprès des divisions du personnel et de la division des moyens sur les applications EPP/Agora et les modules web satellites. Elle contribuera à la mise en place des applications nationales. Elle participera à la réalisation de développements locaux liés aux missions du département.

Activités essentielles

Les missions de l'administrateur systèmes d'information de gestion des ressources humaines se déclinent :

1. En des activités techniques qui consistent principalement à :

- contrôler et assurer la cohérence et la fiabilité des données ;
- veiller à la sécurité des systèmes d'information et au respect de la confidentialité des données ;
- gérer les échanges avec les autres systèmes d'information de l'Éducation nationale, des autres ministères ;
- coordination des opérations entre les différents intervenants ;
- analyser, concevoir et développer les demandes de consultation et d'extraction, de listes et de statistiques, tableaux de bord par le biais notamment du développement ou d'exploitation d'univers BO, d'entrepôts de données Odi et d'outils d'aide au pilotage.

2. Et d'autre part en des activités de pilotage et d'assistance qui consistent à :

- établir en collaboration avec les instances décisionnelles concernées la planification de l'exploitation des systèmes d'information ;
- organiser la formation et assister les utilisateurs des systèmes d'information ;
- accompagner le changement induit par les projets SI académiques ou nationaux auprès des utilisateurs ;
- informer les utilisateurs de l'évolution des technologies et des exigences en matière de sécurité.

Le service est en relation avec : les moyens (DPM), les divisions du personnel DPE (second degré), DPA (administratifs et Tos), Dep (premier degré), coordination paye, service commun (pensions), les établissements scolaires.

Compétences

- Maîtrise du domaine fonctionnel RH ; maîtrise des SI EPP, Agora et des applications satellites.
- Maîtrise de Linux, Informix/4GL, DB2, Weblogic, Business object designer.
- Aptitude au travail en équipe, autonomie, capacités organisationnelles ; qualités relationnelles ; capacités d'analyse.
- Disponibilité pour s'investir dans d'autres domaines.
- La connaissance d'Agape, des outils ETL est un plus.

Environnement et contexte

Éloignement de la métropole.

Difficultés liées à la situation de Mayotte.

Équipe réduite avec une activité fonctionnelle et technique identique à celle des rectorats.

La quasi-totalité des personnels ITRF de la DSI est en fin de contrat. L'agent devra être opérationnel immédiatement.

Des qualités d'adaptation et un investissement très important sont requis.

L'agent devra développer les outils d'aide à la décision et la préparation de l'intégration à Sirhen.

Les candidatures doivent être adressées simultanément à Laurent Le Prieur, chef de la DSI (laurent.leprieur@ac-mayotte.fr) et à madame Apocale, secrétaire générale (mapocale@ac-mayotte.fr) accompagnées d'un curriculum vitae.

Informations générales

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

NOR : MENH1000339V
avis du 13-4-2010
MEN - DGRH C2-2

Poste vacant à compter du 1er juin 2010

Intitulé du poste : ingénieur d'études- BAP E - administrateur de systèmes d'information
Responsable du département examens/concours - scolarité

Affectation

- Service : direction des systèmes d'information, département examens/concours-scolarité
- Site de localisation : vice-rectorat de Mayotte, rue Collège, 97600 Mamoudzou

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Nom et fonction du responsable direct : Laurent Le Prieur, directeur des systèmes d'information - DSI

Le vice-rectorat de Mayotte regroupe les missions d'un rectorat et d'une inspection académique.

Il a par ailleurs en charge les constructions, l'entretien, l'équipement et le bon fonctionnement des établissements scolaires du second degré, dont la charge et la responsabilité incombent entièrement à l'État.

La direction des systèmes d'Information compte 19 personnes. Elle est au service de l'ensemble des utilisateurs :

- elle est maître d'œuvre dans tous les projets de développement des systèmes d'information ;
- elle est l'assistant en maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux projets et les études. Elle joue un rôle de conseil auprès des services, des établissements scolaires.

Le département examens/concours couvre les activités suivantes :

- SI examens/concours (Ocean et modules web associés) ;
- scolarité et affectation (Sconet tous modules, BEA, Affelnet) ;
- bourses (spécifique à Mayotte) ;
- évaluations : EVAL1D (CE1 et CM2) et Jade (6ème) ;
- compétences/certifications : Gibii (B2I), ASSR (attestation scolaire de sécurité routière).

Mission et objectif

La personne retenue se verra confier l'animation du département examens/concours-scolarité (encadrement de 1 ADSI niveau technicien). Elle assurera l'encadrement de l'équipe, l'assistance aux services et aux établissements dans son domaine d'activité. Elle contribuera à développer la mise en place des applications nationales. Elle participera à la réalisation de développements locaux liés aux missions du département.

Activités essentielles

Les missions de l'administrateur systèmes d'information examens/concours et scolarité se déclinent :

1. En des activités techniques qui consistent principalement à :

- contrôler et assurer la cohérence et la fiabilité des données ;
- veiller à la sécurité des systèmes d'information et au respect de la confidentialité des données ;
- gérer les échanges avec les autres systèmes d'information de l'Éducation nationale, des autres ministères ;
- coordination des opérations entre les différents intervenants ;
- analyser, concevoir et développer les demandes de consultation et d'extraction, de listes et de statistiques, tableaux de bord par le biais notamment du développement ou d'exploitation d'univers BO.

2. Et d'autre part en des activités de pilotage et d'assistance qui consistent à :

- établir en collaboration avec les instances décisionnelles concernées la planification de l'exploitation des systèmes d'information ;
- organiser la formation et assister les utilisateurs des systèmes d'information ;
- accompagner le changement induit par les projets SI académiques ou nationaux auprès des utilisateurs ;
- informer les utilisateurs de l'évolution des technologies et des exigences en matière de sécurité.

Le service est en relation avec : les examens-concours (Dec), l'orientation (SAIO), la vie scolaire (Diviso), les établissements scolaires, le corps d'inspection.

Au regard des effectifs réduits, la personne assure également la prise en compte des appels de niveau 1 et 2 de la Hotline.

Compétences

- Maîtrise du domaine fonctionnel examen/concours ; maîtrise du SI Ocean et des applications satellites (Inscrinet, ExaPro, EpsNet, Lotanet, Notanet, Delibnet, Publinet, Imag'in).
- Connaissance du domaine fonctionnel scolarité (Sconet tous modules) ; maîtrise de la BEA.
- Maîtrise du domaine fonctionnel de l'affectation des élèves (Affelnet).
- Maîtrise de Linux, Informix/4GL, DB2, Weblogic, WLI, Business object designer.

- Aptitude au travail en équipe, autonomie, capacités organisationnelles ; qualités relationnelles ; capacités d'analyse.
- Disponibilité pour s'investir dans d'autres domaines.

Environnement et contexte

Éloignement de la métropole.

Difficultés liées à la situation de Mayotte.

Équipe réduite avec une activité fonctionnelle et technique identique à celle des rectorats.

La quasi-totalité des personnels ITRF de la DSI est en fin de contrat. L'agent devra être opérationnel immédiatement.

Des qualités d'adaptation et un investissement très important sont requis.

L'agent devra prendre en compte la spécificité d'instruction des bourses, à Mayotte, pour maintenir l'application existante et étudier la faisabilité réglementaire et technique de son remplacement par une application nationale.

Les candidatures doivent être adressées simultanément à Laurent Le Prieur, chef de la DSI (laurent.leprieur@ac-mayotte.fr) et à madame Apocale, secrétaire générale (apocale@ac-mayotte.fr) accompagnées d'un curriculum vitae.

Informations générales

Vacance de poste

Vice-rectorat de Mayotte

NOR : MENH1000337V
avis du 13-4-2010
MEN - DGRH C2-2

Poste vacant à compter du 1er septembre 2010

Intitulé du poste : Ingénieur de recherche - BAP E - directeur des systèmes d'information
Conseiller Tice du vice-recteur

Affectation

Service : direction des systèmes d'information, responsable de la direction des systèmes d'information

Site de localisation : vice-rectorat de Mayotte, rue Collège, 97600 Mamoudzou

<http://www.ac-mayotte.fr/>

Nom et fonction du responsable direct : Marie-Christine Apocale secrétaire générale

Le vice-rectorat de Mayotte regroupe les missions d'un rectorat et d'une inspection académique.

La direction des systèmes d'information compte 19 personnes. Elle est au service de l'ensemble des utilisateurs :

- elle est maître d'œuvre dans tous les projets de développement des systèmes d'information ;
- elle est l'assistant en maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux projets et les études. Elle joue un rôle de conseil auprès du vice-recteur, des services et des établissements scolaires.

Le responsable du service informatique du vice-rectorat de Mayotte sera plus spécialement chargé d'assurer avec son équipe :

- la gestion et développement des infrastructures de communications (réseaux, télécom, messagerie, téléphonie, etc.) ;

- le relais avec les chefs de division sur le suivi de l'informatisation des services du vice rectorat aux systèmes d'information nationaux et locaux (domaines GRH, finances, scolarité et affectation, examens-concours) ;

- le suivi de l'informatisation des établissements scolaires et le bon fonctionnement du dispositif d'assistance et de conseil aux utilisateurs (établissements scolaires du second degré, circonscriptions et écoles du premier degré) ;

- le fonctionnement de la bureautique du vice-rectorat et des services déconcentrés ;

- l'équipement des établissements scolaires ;

- la sécurité informatique ;

- la préparation (recensement des besoins) et le suivi de l'exécution du budget informatique pour l'ensemble des utilisateurs (vice-rectorat, établissements, circonscriptions).

Mission et objectif

Le directeur des systèmes d'information assure la gestion classique d'une DSI, à savoir le management des ressources humaines placées sous sa responsabilité.

Il assume également le rôle de conseiller Tice du vice-recteur et anime la mission Tice (2 postes d'enseignants) en lien avec les IA IPR.

Compétences

L'emploi s'adresse à un ingénieur de recherche titulaire de l'Éducation nationale. Il requiert des compétences informatiques avérées sur les technologies, les infrastructures et le système d'information de l'Éducation nationale.

Le chef de division est à la fois responsable d'une division importante pour le bon fonctionnement du vice-rectorat et garant de la bonne intégration de sa division auprès du ministère. Il doit disposer de réelles qualités relationnelles et d'écoute en direction des publics partenaires ou bénéficiaires des prestations assurées par sa division. Une bonne connaissance du système d'information du ministère de l'Éducation nationale sera appréciée. Une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif, notamment des établissements scolaires, est très souhaitable. Une expérience préalable de fonctions de direction d'un service informatique est vivement souhaitée.

Le titulaire de ce poste doit disposer d'une réelle capacité à anticiper et rendre compte à sa hiérarchie des éléments significatifs de son action. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des responsabilités liées à ce poste, des compétences en matière de gestion des ressources humaines sont également souhaitées.

Le titulaire de ce poste doit disposer d'une réelle capacité à anticiper et rendre compte à sa hiérarchie des éléments significatifs de son action. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des responsabilités liées à ce poste, des compétences en matière de gestion des ressources humaines sont également souhaitées.

Environnement et contexte

Éloignement de la métropole.

Difficultés liées à la situation de Mayotte.

Équipe réduite avec une activité fonctionnelle et technique identique à celles des rectorats.

Une partie des personnels ITRF de la DSI est en fin de contrat, l'arrivée de la personne se fera dans une nouvelle équipe à encadrer. De ce fait des qualités d'adaptations immédiates et un investissement très important seront nécessaires.

Les candidats devront envoyer leurs candidatures accompagnées de leur CV à :

- Marie-Christine Apocale, secrétaire générale du vice-rectorat, mel : ce.sg@ac-mayotte.fr
- Laurent Le Prieur, chef de la division des systèmes d'information à Mayotte : ce.cati@ac-mayotte.fr

Toutes demandes de renseignements complémentaires peuvent être recueillies auprès de ces mêmes personnes.

Informations générales

Vacances de postes

Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (Universcience) - rentrée scolaire 2010

NOR : MENE1000412V
avis du 28-4-2010
MEN - DGESCO B2-3

Des postes sont ouverts par Universcience, établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, à des enseignants du premier et du second degré pour la rentrée scolaire 2010. Ils sont à pourvoir par voie de détachement, pour une durée de deux ans éventuellement renouvelable une fois. Universcience, établissement public à caractère industriel et commercial, élabore des produits scientifiques et culturels, mène des actions éducatives, crée des activités pédagogiques dont le rayonnement se veut régional, national et international. Dans ce cadre, il se propose d'associer des enseignants particulièrement motivés par :

- l'animation scientifique et technique, l'aide à la visite dans les différentes expositions et la mise en valeur pédagogique des espaces pour des publics variés : scolaires, enseignants, formateurs, groupes, individuels, familles, visiteurs en situation de loisirs, etc. ;
- les programmes et actions pédagogiques à destination des futurs enseignants et/ou des enseignants s'inscrivant dans une dynamique d'innovation pédagogique, en s'appuyant sur les ressources de l'établissement (stages pour les enseignants des premier et second degrés) ;
- la production de documents pédagogiques et le lien avec le monde enseignant à l'aide des réseaux numériques ;
- la médiation pédagogique à la bibliothèque des sciences et de l'industrie ;
- les actions de promotion en direction du monde scolaire ;
- le développement d'offres de médiation et d'éducation utilisant les technologies de l'information et de la communication (Tic).

Sont à ce titre plus particulièrement recherchées : une motivation pour le travail en équipe et sur projet ; une expertise disciplinaire ainsi que l'une des compétences complémentaires suivantes : compétences avérées en informatique, multimédia et en technologies de l'information et de la communication. La réalisation de projets pédagogiques en équipe pluridisciplinaire, la pratique de projets innovants ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères seront également bienvenues.

Le candidat doit impérativement être fonctionnaire titulaire de l'État.

Au sein d'Universcience, les conditions de travail varient selon les activités et en fonction des accords d'entreprise en vigueur.

Les postes concernés, vacants ou susceptibles de l'être, relèvent de deux profils différents :

- **6 postes en régime planifié** : du mardi au samedi et certains dimanches (activités en contact direct avec les visiteurs) ;
- **3 postes en régime horaire de type administratif** : du lundi au vendredi (activités sans contact quotidien avec les visiteurs).

Tous les personnels bénéficient de six semaines de congés payés et de huit jours de réduction du temps de travail (RTT).

Les profils suivants sont recherchés

Pour des activités de médiation à la Cité des enfants : 3 postes en régime planifié

- enseignants de maternelle - petite, moyenne et grande section, public 2-5 ans ;
- enseignants du premier degré, public 5-12 ans.

Pour ces trois postes, une formation scientifique, notamment en didactique des sciences, une expérience dans le domaine de l'animation ainsi qu'une connaissance de la pédagogie de l'enfant seront appréciées. Ces enseignants seront chargés des activités d'animation et de médiation scientifiques, de l'accompagnement des publics dans leur visite des espaces de la Cité des enfants, de la conception des produits d'éducation pour les groupes scolaires, des enseignants, de la conduite ou de la participation à des stages professionnels à l'intention des enseignants et futurs enseignants.

Pour des activités d'action culturelle et scientifique : 4 postes

3 postes en régime planifié : enseignants de collège ou de lycée général, technologique ou professionnel du second degré dans les disciplines suivantes :

- enseignants en sciences physiques et/ou mathématiques ayant de bonnes connaissances en astronomie pour l'équipe sciences exactes et appliquées, en charge d'activités de médiation dans le domaine des mathématiques, de

la lumière, de l'image, des sons, de la physique, de l'énergie, de l'espace et de l'astronomie, éventuellement dans le cadre du planétarium. Une bonne connaissance d'internet et de son utilisation est requise.

- enseignants en sciences de la vie et de la Terre, pour l'équipe « vivant environnement », en charge d'activités de médiation dans le domaine du vivant, de l'environnement, de la santé et de la géologie. Une bonne connaissance d'internet et de son utilisation est requise.

Les enseignants du premier degré ayant une formation scientifique universitaire de niveau bac + 4 minimum peuvent également être retenus sur ces postes. Le goût pour le contact avec le public est indispensable ; un intérêt ou une expérience de techniques théâtrales est souhaitée. Les enseignants seront principalement chargés des activités de médiation au sein des expositions, de la conception et du suivi des projets éducatifs à destination des enseignants et des classes.

1 poste en régime horaire de type administratif : enseignants de collège ou de lycée général, technologique ou professionnel du second degré de discipline scientifique ayant une bonne connaissance du web et de son utilisation par les enseignants. Ce poste requiert également une maîtrise de l'anglais, un sens de l'organisation et de l'autonomie pour animer le site web éducatif : conception et gestion des contenus, mise à jour et gestion des projets éducatifs sur le web (conception des contenus en collaboration avec des partenaires internes et externes, coordination de la production, etc.).

Pour des activités commerciales et de développement marketing : 2 postes en régime horaire de type administratif

Deux enseignants en action commerciale, communication, économie ou en discipline générale, particulièrement motivés par des actions de promotion et de commercialisation des produits de visite et de fréquentation scolaire et périscolaire. Ils auront notamment la responsabilité de concevoir et de mettre en place des actions de promotion auprès des réseaux éducatifs, d'avoir une démarche marketing auprès de différents prescripteurs : enseignants du premier et du second degré, professeurs d'université, associations d'enseignants, etc. Une aptitude à nouer et à mettre en place des partenariats avec des institutions, des collectivités locales, des entreprises ou des structures muséales est souhaitable. Une bonne connaissance des réseaux éducatifs, une aptitude à la rédaction de documents de promotion pour concevoir des supports (dépliants, catalogues, etc.) ainsi qu'une disponibilité pour des déplacements sont requises.

Le dossier de candidature doit comprendre pour tous ces postes

- une lettre de candidature exposant les motivations pour une ou deux des activités décrites ci-dessus qui confirme que l'intéressé a pris connaissance des conditions de travail mentionnées ci-dessus et les a acceptées ;
- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement les expériences professionnelles et para-professionnelles pouvant éclairer la commission de première sélection des candidatures, les deux dernières notes d'inspection et les rapports qui les accompagnent. Ce curriculum vitae doit donner la dernière situation du postulant (grade, discipline, établissement d'exercice, académie et/ou département de rattachement) ;
- une photocopie du dernier bulletin de salaire.

Le dossier complet doit être adressé avant le jeudi 20 mai 2010 à Universcience :

- par courriel, à l'adresse suivante : recrutement@cite-sciences.fr.
- ou par courrier postal, à l'attention du directeur des ressources humaines, 30, avenue Corentin-Cariou, 75930 Paris cedex 19 (dossier à adresser en 7 exemplaires).

Un double du dossier de candidature doit être remis avant le **vendredi 28 mai 2010** au chef d'établissement en vue de sa transmission par la voie hiérarchique au ministère de l'Éducation nationale, DGESCO B2-3, 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP.

Les candidats présélectionnés seront invités à une présentation générale des postes le **vendredi 4 juin 2010**. Cette présentation sera suivie d'une rencontre avec les responsables des services qui recrutent. Les candidats seront ensuite convoqués à Universcience, sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, pour un entretien avec les membres de la commission mixte Éducation nationale/Universcience le **vendredi 11 juin 2010**, préalablement à leur éventuel détachement.

Pour obtenir des informations complémentaires :

À l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (Universcience) :

- Nathalie Gouzick, direction des ressources humaines, au 01 40 05 80 12 ou par mail

nathalie.gouzick@universcience.fr

Au ministère de l'Éducation nationale :

- DGESCO B2-3 : Pierre Seban au 01 55 55 33 92 (pour les questions générales) ;
- DGRH B2-1 : Catherine Geny-Guery pour les enseignants du premier degré au 01 55 55 47 75 (pour les questions statutaires) ;
- DGRH B2-4 : Monsieur Noël Herrmann pour les enseignants du second degré au 01 55 55 46 20 (pour les questions statutaires).